



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 6 septembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1231

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 AOÛT 2006 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 AOÛT 2006

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 août 2006 et de la séance ordinaire tenue le 23 août 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-1232

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 42 524,78 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 305 701,49 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 8 399,13 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 30 - 110 623,97 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 30 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	42 524,78 \$	21 au 25 août 2006
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	305 701,49 \$	21 au 25 août 2006
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	8 399,13 \$	21 au 25 août 2006
Liste des embauches numéro 30	Embauche de personnel temporaire	110 623,97 \$	14 au 18 août 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1233 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-31 - 380 332,71 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 AOÛT 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-31 d'un montant total de 380 332,71 \$ pour la période du 17 au 23 août 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1234* RECONDUCTION DU PROGRAMME DES SITES DE GLISSADE POUR LA SAISON 2006-2007

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mis sur pied un programme d'aménagement et d'entretien de sites de glissade en 2005;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'est avéré très populaire et apprécié par la population :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt du rapport sur les sites de glissade pour la saison 2005-2006 avec les recommandations suivantes :

- l'ajout du parc Mont-Luc comme site de glisse;
- le retrait du bassin de rétention du parc Émile-Zola des sites où la glissade est interdite.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter :

- la réalisation des travaux, dès 2006, pour les aménagements et les correctifs recommandés au rapport de la saison 2005-2006 et représentant une dépense non récurrente de 14 700 \$;
- la reconduction du programme de sites de glissade incluant les volets entretien et supervision des sites pour la saison 2006-2007 et un budget d'exploitation de 77 720 \$.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 14 700 \$ pour réaliser les travaux d'aménagement et les correctifs prévus en 2006 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est également autorisé à prévoir au budget 2007 un montant de 77 720 \$ pour la poursuite du programme des sites de glissade.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71250-692	14 700 \$	Patinoires extérieures et pistes de ski de fond - Équip. non-capitalisable

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	14 700 \$		Imprévus // Autres
71250-692		14 700 \$	Patinoires extérieures et pistes de ski de fond // Équip. non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1235 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-30 - 44 688,28 \$ ET B-32 24 774 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-30 d'un montant total de 44 688,28 \$ pour la période du 15 au 21 juillet 2006;
- numéro B-32 d'un montant total de 24 774,00 \$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1236 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 42 365,67 \$

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 d'un montant total de 42 365,67 \$ pour la période du 5 au 11 août 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1237 SOUMISSION 2006 SI 203 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI AU PARC DES POMMIERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 26 752,04 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation d'un abri rectangulaire au parc des Pommiers, pour un montant total de 26 752,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 31 juillet 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30339-001-52293	25 343,42 \$	Aménagement de parc 2006 - Parc des Pommiers
04-13493	1 408,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1238

SOUSSION 2006 SP 186 - CONSTRUCTION DJL INC. - REMPLACEMENT D'ÉGOUT UNITAIRE SUR LA RUE GEORGES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 209 464,37 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de remplacement d'égout unitaire sur la rue Georges, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 209 464,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2006, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-015-52294	198 435,09 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout rue Georges
04-13493	11 029,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1239

SOUSSION 2006 SI 214 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - INSTALLATION DE BASES POUR SCULPTURES À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SACRÉ-COEUR - SERVICE D'INGÉNIERIE - 58 456,35 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour l'installation de bases pour les sculptures à l'intersection des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur, pour un montant total de 58 456,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'alternative 2 de sa soumission déposée en date du 10 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, le trésorier est autorisé à retenir sur les honoraires à être versés à l'équipe lauréate du concours « Œuvre d'art public et aménagement à l'intersection sud-ouest des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur » tout montant des travaux excédent la somme de 50 000 \$ (incluant les taxes) selon l'annexe C, article 2 de l'entente contractuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
69400-521-10951	5 378,35 \$	Dépenses recouvrables d'un tiers - Urbanisme - Entr. rép. / Infrs.
18-30622-007-52295	50 000,00 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve - Aménagement
04-13493	3 078,00 \$	TPS à recevoir- Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-46990	5 378,35 \$		Rec. tiers urban. non taxable // Aménagement
69400-521		5 378,35 \$	Dépenses recouvrables d'un tiers - Urbanisme // Entr. rép. / Infrs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1240

INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SIGNALISATION AUTOMATIQUE AVEC BARRIÈRES AU PASSAGE À NIVEAU DU BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire d'installer un système de signalisation automatique avec barrières au passage à niveau du boulevard Lorrain, situé au point milliaire 109,73 de la subdivision Lachute;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. est propriétaire de l'assiette de l'immeuble sur lequel le système de protection doit être installé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. s'engage à ce que les travaux soient réalisés par elle ou par un entrepreneur qu'elle aura choisie et que les frais réels liés à la mise en place du système de signalisation soient assumés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. s'engage à défrayer la moitié des coûts d'entretien du système de signalisation automatique pour le passage à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à verser, sans aucune assumption de responsabilité, à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. la moitié des coûts d'entretien du système de signalisation automatique pour le passage à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. demeurera propriétaire de toutes les installations du système de protection;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'engager dès que possible à financer les coûts réels du système de signalisation automatique afin de permettre à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. de réaliser les travaux pour l'année 2006;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. estime le coût des travaux à 157 819,21\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. désire obtenir une somme correspondant à 65 % de l'estimé des travaux pour couvrir l'achat des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 300 000 \$ est prévu au plan triennal d'immobilisations pour 2006 pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte que la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. procède à l'installation d'un système de signalisation automatique avec barrières au passage à niveau du boulevard Lorrain, situé au point milliaire 109,73 de la subdivision Lachute;
- accepte que les coûts réels engendrés par les travaux d'installation, estimé à 157 819,21 \$ incluant les taxes, soient payés par la Ville;
- autorise le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 11-60018-016 le montant de 102 582,48 \$ incluant les taxes représentant la somme à verser à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc., correspondant ainsi à 65 % de l'estimation des travaux pour couvrir l'achat des matériaux;
- accepte de défrayer la moitié des coûts d'entretien du système de signalisation automatique pour ce passage à niveau, et ce, pour un montant révisé à 280,33 \$ par mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60018-001-52297	149 509,29 \$	Programme de sécurité - Passage à niveau- Ing 03 04 - Passage à niveau
04-13493	8 309,92 \$	TPS à recevoir - Ristournes

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1241

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME AGENCE D'URBANISME DE L'OUTAOUAIS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES CHEVALIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement au parc des Chevaliers sont prévus à la liste des parcs de voisinage « orphelins » inscrite au budget 2006;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Agence d'urbanisme de l'Outaouais a soumis une offre de services professionnels pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour l'aménagement du parc des Chevaliers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme Agence d'urbanisme de l'Outaouais à procéder à la préparation des plans, devis et documents d'offres pour tous les travaux relatifs à l'aménagement du parc des Chevaliers;
- accepte de verser pour la réalisation du mandat un maximum d'honoraires de 24 841,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60006-001-52298	2 469,44 \$	Honoraires professionnels - Plan quad - Parcs - Honoraires professionnels
15-31294-001-52299	13 094,67 \$	Honoraires professionnels - Plans et devis - Parcs – Honoraires professionnels
15-50001-001-52300	7 969,00 \$	Honoraires professionnels - Parcs - 2004 - Honoraires professionnels
04-13493	1 308,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1242* **RÈGLEMENT NUMÉRO 144-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 000 000 \$ POUR PAYER LES FRAIS RELATIFS À L'ACHAT DE BACS ROULANTS NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 144-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 6 000 000 \$ pour payer les frais relatifs à l'achat de bacs roulants nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1243* **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-908 VISANT À AUTORISER LA VENTE DU LOT NUMÉRO 14A-34, RANG 5, CANTON DE HULL AU LIEU DU LOT NUMÉRO 14B-35**
Abrogée par la résolution numéro CE-2006-1408*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-572 adoptée le 20 juin 2006, a accepté d'entériner la recommandation du Développement économique – CLD Gatineau visant à vendre le lot numéro 14B-35, rang 5, Canton de Hull à monsieur Romain Brunet;

CONSIDÉRANT QUE André Durocher, arpenteur-géomètre a été mandaté par l'acheteur pour préparer un plan de remplacement cadastral des parties du lot numéro 14A, rang 5, Canton de Hull et que ce plan crée le lot numéro 14A-34, rang 5, Canton de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le lot devant faire l'objet de la transaction est bien celui montré au plan préparé par André Durocher, arpenteur-géomètre, le 8 septembre 2005, portant le numéro de ses minutes 15078, soit le lot numéro 14A-34;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la résolution numéro CM-2006-572 afin d'obvier à toute mauvaise interprétation quant au lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-908 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2006-572 en remplaçant le lot numéro « 14B-35, rang 5, Canton de Hull » par le lot numéro « 14A-34, rang 5, Canton de Hull ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1244 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU DISTRICT DU VERSANT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des Résidants du District du Versant à l'attention de monsieur Guy Girard, 40, rue de la Gironde, Gatineau, Québec, J8R 3N2, à titre de subvention pour une fête de quartier qui aura lieu en septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	2 000 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71492-692	2 000 \$		Joseph De Sylva - du Versant - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11412-972		2 000 \$	Joseph De Sylva - du Versant // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1245

SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre hospitalier et Centre d'accueil de Papineau à l'attention de madame Linda Raby, 500, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M4, à titre de subvention pour l'organisation de la Course de Canards qui aura lieu le 10 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Bauchamp subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1246

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ D'AYLMER - 23 SEPTEMBRE 2006 - 130 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien et André Laframboise à participer à une activité organisée par la Fondation des Services de Santé d'Aylmer qui aura lieu le 23 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 130 \$ à l'ordre de la Fondation des Services de Santé d'Aylmer, 445, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	65 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	65 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1247 **SUBVENTION DE 300 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 33, AYLMEER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne – Filiale 33, Aylmer à l'attention de monsieur Jacques Quintal, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 5N4, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 16 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1248 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de la Terrasse Lakeview à l'attention de monsieur Sylvain Ouellet, 55, promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 9 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	1 000 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1249 **SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES JARDINS TACHÉ
- DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des jardins Taché à l'attention de monsieur Éric Sévigny, 62, rue Moncion, Gatineau, Québec, J9A 1K5, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 9 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	600 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71484-692	600 \$		Alain Pilon - de Val Tétreau - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11404-972		600 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1250 **SOUMISSION 2006 SP 161 CONSTRUCTION DJL INC. - RAPIÉÇAGE
2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 298 568,23 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de rapiéçage sur diverses rues de la ville de Gatineau, ainsi que les travaux d'empierrement de tronçons des rues de Percé, de Fermont et Thérèse sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 298 568,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-52304	1 180 192,55 \$	Réseau routier - Réseau routier
18-60032-001-52305	50 000,00 \$	Surplus - District de Bellevue - Rapiéçage
04-13493	68 375,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1251 **SOUSSION 2006 SP 190 - LES CONSULTANTS S.M. INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE 2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 79 195,25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Consultants S.M. inc. 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 402, Gatineau, Québec J8Y 3Y7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux de rapiéçage en 2006 ainsi que les travaux d'empierrement de tronçons des rues de Percé, de Fermont et Thérèse pour un montant de 79 195,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 juillet 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-52306	75 025,25 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	4 170,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1252 **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK ROUSSE AU POSTE D'ÉVALUATEUR I, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES, DIVISION RÉSIDENIELLE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'évaluateur I au Service d'évaluation et des transactions immobilières, division résidentielle, (poste numéro N-2006-058 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick Rousse au poste d'évaluateur I au Service d'évaluation et des transactions immobilières, division résidentielle.

Le salaire de monsieur Patrick Rousse sera celui de la classe VIII, 11^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1253 **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME DANIELLE TRÉPANIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE / LÉGISLATION, SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire juridique / législation au Service du greffe, Services juridiques, (poste numéro N-2006-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Danielle Trépanier au poste de secrétaire juridique / législation au Service du greffe, Services juridiques.

La date d'entrée en fonction de Mme Trépanier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Trépanier sera celui de la classe 06, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1254

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JUDITH SÉGUIN À TITRE DE CONSEILLER ADMINISTRATION ET RÉCLAMATIONS, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT l'importance de fournir l'expertise requise au Service des ressources humaines, section santé et sécurité pour son bon fonctionnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Judith Séguin à titre de conseillère administration et réclamations au Service des ressources humaines, section santé et sécurité, et ce, du 23 août 2006 au 22 août 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1255

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME JACINTHE CHARRON AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / TAXATION, SERVICE DES FINANCES, DIVISION REVENUS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / taxation au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 219 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Jacinthe Charron au poste de commis administratif / taxation au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances.

Madame Jacinthe Charron est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Charron sera celui de la classe 05, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1256 PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Carl Bégin, pompier	23 janvier 2006	23 juillet 2006	CE-2006-367 15 mars 2006	6 mois *
Éric Laurin, préposé au stationnement	13 avril 2006	13 juillet 2006	CE-2006-520 12 avril 2006	3 mois

* M. Bégin n'avait pas complété une période de six mois de services consécutifs.

Adoptée

CE-2006-1257* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DU GREFFE, SECTION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques a présenté un rapport justifiant les modifications à la structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques :

- abolir le poste de commis spécialisé à la section de la gestion des documents et des archives (numéro 264 au plan d'effectifs des cols blancs);
- créer le poste de secrétaire à la section de la gestion des documents et des archives (numéro N-2006-006 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 – Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1258*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE le contrôle du stationnement et l'application du règlement sur le stationnement devrait être étendu à l'ensemble du territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le développement immobilier accéléré des dernières années a créé un accroissement des problèmes de stationnement à l'extérieur des limites actuellement sous la surveillance de l'équipe des préposés au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation d'impact concluante a été effectuée suite au projet-pilote réalisé en 2005 dans le secteur de Gatineau concernant le déploiement d'un agent de stationnement;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers et d'appels confiés à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier;

CONSIDÉRANT les faits énoncés aux rapports de justification à l'appui des demandes d'ajout de personnel à la division précitée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de créer deux postes de préposés au stationnement et d'un poste de commis administratif au 1^{er} septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget de recettes et dépenses 2006 en effectuant le virement budgétaire nécessaire pour financer la création de ces postes et les dépenses y afférentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1259*

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR LUC PHILION AU POSTE DE DIRECTEUR DU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Centre de services de Gatineau a avisé la Direction générale qu'il quittera ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation du poste de directeur du Centre de services de Gatineau est complété :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la nomination de monsieur Luc Philion au poste de directeur du Centre de services de Gatineau.

Le salaire de M. Philion sera celui de la classe salariale 8, échelon 2 conformément à la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

M. Philion est assujéti à une période d'essai de 12 mois.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de la politique salariale des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230 – Centre de services de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1260

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DES PERMIS D'ALCOOL POUR LE CLUB DE NUIT LE BABYLON, 51, RUE COURT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2002, le titulaire des permis d'alcool signait un engagement volontaire, lequel touchait l'ensemble de ses permis d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juin 2002, par décision écrite, la Régie des alcools, des courses et des jeux prenait acte de l'engagement signé par le titulaire et lui ordonnait de s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE depuis la décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le titulaire a contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de violence, des désordres et des atteintes à la tranquillité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes de violence et infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

CE-2006-1261

REQUÊTE EN SUSPENSION OU EN RÉVOCATION DES PERMIS D'ALCOOL POUR LE BRITISH HÔTEL - 71, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE K.L.T. Hotels ltée (British Hôtel) est titulaire de deux permis de bar pour le 71, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire des permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de violence, des désordres et des atteintes à la tranquillité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes de violence et infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

CE-2006-1262

JUGEMENT - 9071-9048 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION NOVEX) c. VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9071-9048 Québec inc. intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau en date du 27 octobre 2004 pour un montant de 9 788,69 \$ plus intérêts et indemnités additionnelles représentant les sommes dues à titre de sous-traitant pour l'exécution des travaux de raccordement effectués au courant de l'année 2002;

CONSIDÉRANT QUE la Cour du Québec a rendu une décision en date du 7 juillet 2006 condamnant la Ville à payer la somme de 9 788,69 \$ plus intérêts et indemnités additionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser la somme de 11 812,94 \$, incluant les intérêts et indemnités additionnelles à M^e Richard Leblanc en fiducie, sur présentation d'une pièce de compte à payer du Service des affaires juridiques, afin de donner suite au jugement de la Cour du Québec suite à la poursuite intentée contre la Ville par la compagnie 9071-9048 Québec inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-81545	11 812,94 \$	Auto-assurance – Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif